



Accusé de violence conjugal

Par Bragard

Bonjour tout le monde et tout d'abord merci pour la mise à disposition de ce forum qui nous permet d'avoir des éclaircissements sur nos problèmes.

Je vous explique mon histoire.

Je suis resté en couple environ 9 à 10 ans avec une femme de 17 ans de plus que moi (j'ai 38 ans) et nous nous sommes séparés il y a environ 2 ans, mais nous cohabitons encore ensemble pour des raisons économiques et surtout des difficultés à trouver un appartement à Paris.

Je me suis remis en couple de mon côté pendant un temps et madame a fait de même, chacun ayant sa relation à distance avec une autre personne.

Sauf que l'union de mon ex-femme avec soi-disant un beau gosse asiatique de 25 ans (soit un peu moins de la moitié de son âge) me paraissait suspecte et cela paraissait suspect aussi à ses autres proches.

J'ai donc, je l'avoue, subtilisé son téléphone. Je suis allé faire des courses en regardant un peu à l'intérieur de son téléphone et j'ai trouvé des échanges avec cet homme où elle lui a envoyé 6500 euros en 5 mois...

Je suis donc rentré au domicile, six étages sans ascenseur un peu essoufflé, le ton est monté, on a beaucoup crié.

Comme en dix ans j'ai déjà aidé mon ex-femme à régler trois dettes de plusieurs milliers d'euros, je l'ai engueulée car elle recommençait à se mettre dans la panade.

Elle a essayé de me reprendre le téléphone qui était dans ma poche de manteau, elle a d'ailleurs déchiré la poche. Je l'ai bousculée (je dormais sur un lit dans le salon, je l'ai poussée sur le lit).

Je lui ai dit que je prévenais sa fille et sa meilleure amie de ses conneries et que je revenais.

Je suis redescendu en bas de mon immeuble, je suis resté juste devant l'immeuble. Avec le téléphone d'un voisin, elle a appelé les flics, elle m'a accusé de l'avoir giflée et d'avoir volé son téléphone.

Je me suis retrouvé 48 heures en garde à vue et 24 heures au dépôt (ce qui est traumatisant).

Je suis maintenant convoqué au tribunal en octobre et je risque, d'après la magistrate, jusqu'à 5 ans de prison pour ce genre de méfait. La police et la magistrate n'ont pas été très sympas, ce que je comprends vu l'accusation. La personne décisionnaire de ma sanction que j'ai vue à la fin de la garde à vue a été plus clément, je n'ai aucune interdiction sauf celle d'approcher la "victime".

Mes questions sont donc :

- Me faut-il impérativement un avocat ?
- À votre avis, vais-je prendre de la prison ferme pour avoir voulu aider mon ex contre l'abus de confiance dont elle est victime (j'ai d'ailleurs montré des photos à la police des messages qu'elle recevait) ?
- Combien coûte un avocat pour ce genre d'affaire ? Car je gagne un peu moins de 2000 euros et j'ai un loyer de 890 euros à payer seul et je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle.

Mon ex a l'habitude de mentir ou d'exagérer les faits. Elle a accusé la majeure partie de ses ex de violence.

Je me retrouve dans une situation terrifiante, j'ai l'impression de n'être écouté par personne, seule la parole de madame compte.

Je me suis retrouvé trois semaines à la rue dans Paris avant de pouvoir retourner à mon domicile (car mon ex avait trouvé un appartement pas cher et elle devait partir quelques semaines après, ce qui me fait encore plus regretter de m'être mêlé de quelque chose qui ne me regardait plus).

Si quelqu'un connaît des avocats abordables mais compétents sur Paris, je suis preneur car mon avocat commis d'office pour ma garde à vue n'a pas fait grand-chose même si elle était adorable.

J'ajoute à cela qu'elle a réussi à avoir trois jours de itt alors que je les juste pousser sur un lit et pris les poigner quand elle m'agrippe

Cordialement.

Par Moidu60

Bonjour,

Oui il est vivement conseillé de prendre un avocat,

"- À votre avis, vais-je prendre de la prison ferme pour avoir voulu aider mon ex contre l'abus de confiance dont elle est victime"

Tourné comme ça vous influencez grandement nos possibilités de réponses

Si votre présentation des faits est exact, il est extrêmement peu probable que vous fassiez de la prison ferme.

Par Isadore

Bonjour,

D'un strict point de vue juridique, vous avez bel et bien volé le téléphone et vous avez été violent quand elle a essayé de récupérer son bien (pousser volontairement une personne est une violence). En plus vous avez violé le secret des correspondances.

Si vous n'avez pas d'antécédents, vous échapperez probablement à la prison. Mais vous avez commis deux, si ce n'est trois délits, et la victime est votre conjointe (ou ex-conjointe) au sens du Code pénal (épouse, concubine ou partenaire de PACS).

Me faut-il impérativement un avocat ?

Oui

À votre avis, vais-je prendre de la prison ferme pour avoir voulu aider mon ex contre l'abus de confiance dont elle est victime (j'ai d'ailleurs montré des photos à la police des messages qu'elle recevait) ?

Pas pour avoir "voulu aider", mais pour la manière dont vous l'avez fait, vous risquez du sursis.

Combien coûte un avocat pour ce genre d'affaire ? Car je gagne un peu moins de 2000 euros et j'ai un loyer de 890 euros à payer seul et je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle.

Les honoraires sont libres, ce serait de l'ordre de quelques milliers d'euros. Si vous aidez volontairement cette dame à rembourser des dettes, il faudrait songer à arrêter, cela dégagera du budget.

Je vous conseille de regarder le "violentomètre", qui est un outil mis au point pour aider les victimes de violences conjugales à reconnaître les comportements dangereux chez leurs conjoints :

[url=https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actualites/Actualites/Le-Violentometre-un-outil-pour-evaluer-les-violences-au-sein-du-couple]https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actualites/Actualites/Le-Violentometre-un-outil-pour-evaluer-les-violences-au-sein-du-couple[/url]

Comme vous pouvez le constater, vos gestes ne sont pas anodins, surtout quand on y ajoute une forme de déni.

Votre ancienne conjointe est une personne adulte, libre de ses choix, vous n'avez aucun droit de contrôler avec qui elle communique ni ce qu'elle fait de son argent. Ce n'est pas agir dans son intérêt que de fouiller son téléphone, le lui voler, la bousculer quand elle veut reprendre ses affaires ou dévoiler le contenu de sa correspondance à des tiers.

Par Bragard

Merci pour vos réponses.

Oui, en effet, je me suis montré maladroit, mais bon, quand vous vivez des années avec une femme qui a subi plusieurs

ATD (saisies sur salaire par huissier) et se retrouve en pleurs à cause de ses dettes, cela m'a en effet surpris qu'elle recommence cela.

Je travaille dans la sécurité et je vais certainement perdre mon travail à cause de cette maladresse, car le casier doit être vierge.

Parfois, les relations sont plus compliquées que la loi ne le voudrait, hélas.

Je vais regarder votre lien et voir si sur ce forum on conseille des avocats abordables.

Merci beaucoup.

Cordialement.

Par Isadore

Je travaille dans la sécurité et je vais certainement perdre mon travail à cause de cette maladresse, car le casier doit être vierge.

Pas forcément : il n'y a visiblement pas eu de blessures, le risque de récidive semble à peu près nul, et aucun des faits n'a de lien avec votre travail. Il faudra veiller à ce que votre avocat demande une dispense d'inscription, justement en justifiant que cela vous permettrait de conserver votre emploi.

Votre contrôle judiciaire léger montre justement que vous n'êtes pas considéré comme spécialement dangereux.

Si vous avez la possibilité de trouver une association qui le propose près de chez vous, suivre un stage sur les violences conjugales pourrait vous aider, je pense. Vous pourriez ainsi arriver devant le juge en adoptant un vocabulaire plus adapté. C'est à mon avis ce qui risque le plus de vous nuire : vous avez du mal à reconnaître la réelle nature de vos actes et leur gravité (sans dramatiser non plus). Vous dites être poursuivi "pour avoir voulu l'aider", avoir commis une "maladresse", vous mettez des guillemets à "victime", vous adopter une attitude sceptique par rapport à ses jours d'ITT. Il ne semble pas vous être venu à l'idée qu'au-delà de la violence physique, vos actes (vol, lecture de messages personnels, utilisation du contenu des messages pour faire des reproches à la victime, menace de révéler la vie privée de la victime à ses proches, violences physiques) ont eu des répercussions psychologiques.

C'est au-delà de la simple maladresse : vous avez mal agi et causé du tort à cette femme, en commettant délibérément des actes qui ne pouvaient qu'être nuisibles. Voler le téléphone d'une femme d'âge mûr pour ensuite lui hurler dessus n'avait aucune chance d'avoir des conséquences positives.

Vous avez le droit de dire qu'elle a mal agi envers vous (en jetant son argent par les fenêtres alors que vous l'aidez à payer ses dettes). Cela aurait justifié une dispute ou des reproches. Mais l'inverse est aussi vrai : vous avez mal agi envers elle et c'est vraiment une victime.

une femme qui a subi plusieurs ATD (saisies sur salaire par huissier) et se retrouve en pleurs à cause de ses dettes, cela m'a en effet surpris qu'elle recommence cela

Je comprends votre désarroi, mais on ne peut pas aider les gens malgré eux. Elle peut se faire aider par un médecin ou un psychologue si elle le souhaite. Elle pourrait déposer un dossier de surendettement. Elle pourrait solliciter l'aide d'associations spécialisées pour un accompagnement complet (gestion budgétaire, soutien psychologique, aide à un dépôt de dossier de surendettement). Il y a des gens pour qui rester dans une dynamique malsaine (drogue, alcool, jeu, dépenses, certaines fréquentations...) est plus confortable que tenter d'en sortir.

Je vais regarder votre lien et voir si sur ce forum on conseille des avocats abordables.

Pour les avocats, n'hésitez pas à en solliciter plusieurs et à demander d'office un devis ou ses honoraires. Certains proposent une première consultation gratuite, mais par défaut elle devra être payée et le tarif horaire est élevé (d'où l'intérêt de demander le prix d'entrée de jeu).